

CONTRAT DE PREVOYANCE

LES OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE EN CAS DE SINISTRE

GARANTIE INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL

- Demande du versement de prestations : formulaire de déclaration à renseigner (disponible sur www.publiservices.com)
- Justificatifs à fournir :
 - Attestation de prise en charge à demi -traitement au titre du statut de la fonction publique territoriale ou décomptes de la sécurité sociale
 - Attestation émanant de l'employeur qui indique la nature du congé accordé (maladie ordinaire, longue maladie, congé de longue durée, disponibilité)
 - Accessoirement les avis du Comité Médical ou de la Commission de Réforme ou les arrêtés administratifs.
 - Certificat médical
 - Bulletin de paie pour les périodes à demi-traitement.
 - Dernier bulletin de paie à plein traitement
 - Attestation de l'employeur indiquant les périodes d'arrêt de travail au cours des 365 jours précédant l'arrêt au titre duquel la prestation est demandée
 - Pour les non titulaires, attestation de l'employeur précisant la date d'embauche de l'assuré.
 - RIB ou RICE du bénéficiaire.

GARANTIE INVALIDITE PERMANENTE

- Demande du versement de prestations : formulaire de déclaration à renseigner (disponible sur www.publiservices.com)
 - Justificatifs à fournir :
 - Déclaration sur l'honneur valant certificat à vie à l'ouverture des droits et à chaque début d'année.
 - Certificat médical
 - Attestation établie par l'employeur certifiant que l'assuré a épuisé ses droits statutaires à congé de maladie.
 - RIB du bénéficiaire
- Pour les agents relevant de la fonction publique territoriale :**
- Un extrait de liquidation de la retraite pour invalidité CNRACL d'au moins 66%
 - Les bulletins de paiement émanant de la CRNACL
- Pour les agents relevant de la Sécurité Sociale :**
- La notification d'attribution d'une rente invalidité de 2ème ou 3ème catégorie
 - Les décomptes de paiement de la sécurité sociale.

GARANTIE PERTE DE RETRAITE CONSECUTIVE A UNE INVALIDITE

- Demande du versement de prestations : formulaire de déclaration à renseigner (disponible sur www.publiservices.com)
- Justificatifs à fournir :
 - Déclaration sur l'honneur valant certificat à vie à l'ouverture des droits et à chaque début d'année.
 - Un titre de pension de retraite

GARANTIE DECES

- Demande du versement de prestations : formulaire de déclaration à renseigner (disponible sur www.publiservices.com)
- Justificatifs à fournir :
 - Extrait d'acte de décès
 - Attestation médicale précisant la cause naturelle ou non du décès.
 - Dernière désignation des bénéficiaires établie par l'assuré
 - Tout document justifiant de la qualité du bénéficiaire
 - RIB
 - En cas de décès accidentel, toute pièce justifiant du rapport direct de cause à effet entre l'accident et le décès et établissant la nature de l'accident. En cas de tiers responsable, Publiservices peut à la demande de la collectivité engager une procédure de recours.

GARANTIE PERTE TOTALE D'AUTONOMIE

- Demande du versement de prestations : formulaire de déclaration à renseigner (disponible sur www.publiservices.com)
- Justificatifs à fournir :
 - Certificat médical délivré par le médecin traitant attestant que l'assuré est dans l'incapacité définitive de se livrer à la moindre activité pouvant lui procurer gain ou profit et précisant la date de reconnaissance de la PTIA.
 - Attestation de recours obligatoire à une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie.
 - Notification de la Sécurité Sociale ou avis de la Commission de Réforme justifiant d'un classement en 3ème catégorie
 - RIB
 - En cas de PTIA accidentelle toute pièce justifiant du rapport direct de cause à effet entre l'accident et la PTIA et établissant la nature de l'accident. En cas de tiers responsable, Publiservices peut à la demande de la collectivité engager une procédure de recours.